



N° Dossier

Dossier d'inscription 2021-2022

Service Péri-scolaire de la ville de Saint-Satur : Accueil périscolaire et Restaurant scolaire

Nom de l'enfant	Prénom	Date de naissance	Age	Classe à la rentrée

Renseignements responsables légaux :	1ère personne	2ème personne
Nom		
Prénom		
Qualité (père, mère, tuteur, beaux-parents, autre)		
Date et lieu de naissance		
Adresse		
En cas de séparation, existe-t-il un jugement du juge des affaires familiales (JAF)	<input type="checkbox"/> Oui (date :) <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Résidence alternée <input type="checkbox"/> Résidence Mère <input type="checkbox"/> Résidence Père Quels sont les droits de visite ou d'hébergement :	
Personne à facturer (cocher la case correspondant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tel domicile		
Tel portable		
Tel Travail		
Mail		
Employeur (nom + adresse)		

AFFILIATION Merci de fournir une copie de chaque document suivi de ce symbole *

Assurance Extrascolaire * :

N° d'assurance et organisme :

N° sécurité sociale :

CPAM (précisez le département).....

Autres (MGEN, SLI, MSA).....

Régime Général CAF :

N° d'allocataire:

Quotient familial * :

Autres Régime (MSA,...) :

N° d'allocataire:

Quotient familial * :

INSCRIPTION AUX SERVICES (Cochez les cases des services que votre enfant sera amené à fréquenter)

GARDERIE :

Matin Soir Occasionnellement

CANTINE :

L'enfant fréquentera le service L'enfant ne fréquentera pas le service

Le tableau ci-dessous n'est à compléter que si votre enfant fréquente la cantine de la même manière tout au long de l'année. A défaut, vous pourrez inscrire votre enfant semaine par semaine, sur les coupons qui vous seront distribués (les inscriptions sont réalisées 15 jours avant la fréquentation). Tout changement de fréquentation par rapport au tableau ci-dessous devra être signalé en mairie 15 jours à l'avance.

Cantine :	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Inscription annuelle				

Cocher une case ci-dessous si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'un repas spécifique :
(Notre prestataire ne nous propose pas d'autre choix de repas).

Sans œuf cru Sans arachide Sans porc Sans bœuf Sans viande

Le tableau ci-dessous permet d'anticiper la commande auprès de notre prestataire durant l'été, afin que votre enfant bénéficie d'un repas dès la rentrée scolaire de septembre :

Cantine : Inscriptions premières semaines	Jeudi 2	Vendredi 3	Lundi 6	Mardi 7	Jeudi 9	Vendredi 10

TRANSPORT SCOLAIRE :

A partir de la rentrée de septembre, le transport scolaire sera géré par la commune. Le tableau ci-dessus doit impérativement être complété avant toute fréquentation. Pour être informé de l'ensemble des modalités d'utilisation du bus scolaire, nous vous invitons à consulter le règlement intérieur.

Nom de l'arrêt de but souhaité	fréquentation	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	Matin				
	Soir				

Si une modification devait arriver en cours d'année, ou que votre enfant prenne le car de manière ponctuelle, merci de transmettre votre demande auprès de la mairie. Toute demande reçue tardivement ne pourra être acceptée que dans la limite des places disponibles.

Il est demandé une **participation de 25 euros par enfant, par année** pour bénéficier du service, payable en septembre de chaque année. Pour les enfants de moins de 6 ans, si aucun adulte autorisé n'est présent pour prendre en charge l'enfant à l'arrêt de bus, l'enfant sera conduit dans les locaux de la garderie périscolaire.

Pour les enfants de plus de 7 ans : décharge de responsabilité.

Les parents ne pouvant se présenter à l'arrêt de bus pour récupérer son (ses) enfant(s) doivent signer une décharge de responsabilité si l'enfant rentre seul.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,
Autorise mon enfantscolarisé(e) à SAINT-SATUR et usager(ère)
du transport scolaire communal à rentrer seul(e) après avoir été déposé(e) par le bus.

Dans ce cas, je décharge la commune de Saint-Satur de toute responsabilité en cas d'incident survenu sur le trajet point de ramassage/domicile, dès lors que mon enfant a quitté le bus.

Fait à, le signature des parents :

Pour les enfants de moins de 7 ans : personnes autorisées à récupérer l'enfant.

Nom, prénom	Lien de parenté avec l'enfant	Numéro de téléphone

Fait à, le signature des parents :

REGLEMENTS INTERIEURS

Je soussigné(e) (parent)..... et
(enfant)..... attestons avoir pris connaissance des règlements intérieurs
de l'Accueil Périscolaire, du Restaurant scolaire et du Transport scolaire si utilisation de celui-ci, et nous engageons à les respecter.

Signature des parents :

Signature de l'enfant :

Autorisations

Je soussigné(e) responsable de l'enfant

Types d'autorisations	Autorisations
Participer et pratiquer les différentes activités proposée par la structure : aide aux devoirs, activités culturelles, sportives... (jeux, jardinage, cuisine, travaux manuels, éventuelles sorties, ateliers périscolaires, activités scientifiques...)	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Autorisation de participer aux sorties extérieures, encadrées par l'Accueil Périscolaire.	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Autorisation de photographier et de filmer L'équipe d'animation photographie et filme les enfants dans le cadre des activités. Autorisation de les utiliser pour les exposer en cas de besoin. (Ces photos peuvent éventuellement être publiées dans la presse ou le bulletin municipal)	<input type="radio"/> j'autorise mon enfant à être photographié <input type="radio"/> je n'autorise pas mon enfant à être photographié <input type="radio"/> j'autorise mon enfant à être filmé <input type="radio"/> je n'autorise pas mon enfant à être filmé
Autorisation pour la publication de photos sur la page Facebook de la garderie. www.facebook.com/GarderiePeriStSatur	<input type="radio"/> j'autorise la publication <input type="radio"/> je n'autorise pas la publication
Autorisation de participer à des ateliers de maquillage	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Autorisation en cas d'accident Autorise la Directrice de l'Accueil Périscolaire à prendre les mesures nécessaires en cas de maladie ou d'accident, nécessitant une intervention d'urgence, même en cas d'hospitalisation. Autorisez-vous le personnel du périscolaire à pratiquer de très légers soins en cas de blessure peu importante (lavage et désinfection d'une plaie, pose d'un pansement) ?	<input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non

Autres personnes <u>majeures</u> à contacter en cas de problème, si les responsables légaux sont injoignables.			
	Nom, prénom	numéro de téléphone	lien de parenté avec l'enfant
En cas de changement, il est impératif de prévenir la responsable du service et/ou les animatrices.			

Autres personnes <u>majeures</u> autorisées à récupérer l'enfant: (pièce d'identité obligatoire à présenter aux animatrices)			
	Nom, prénom	numéro de téléphone	lien de parenté avec l'enfant
En cas de changement, il est impératif de prévenir la responsable du service et/ou les animatrices et de leur remettre une décharge signée.			

Fournir un justificatif, en cas de perte de l'autorité parentale de l'un des deux parents.

Fait à, le

Signature du responsable, valable pour toutes les autorisations :

Pour être accepté, le dossier doit impérativement être complet.

Parties à remplir :

- Le dossier d'inscription (pages 1, 2 et 3).
- La fiche sanitaire complétée et signée.
- Le livret de bonne conduite à la cantine (permis+charte).
Signé par les parents et l'enfant. (Uniquement pour les enfants scolarisés en élémentaire)

Documents à joindre au dossier :

- L'attestation d'assurance extrascolaire.
- Une copie des vaccins, à jour.
- L'attestation des droits CAF ou MSA sur lequel est noté votre coefficient familial.

